



**MINISTÈRE
DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT, DU TOURISME
ET DU POUVOIR D'ACHAT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire

9 juillet 2026



Sommaire

L'éditorial du Ministre	4
L'ESS, une économie au service de l'intérêt général	5
L'ESS en chiffres.....	6
La place de l'ESS dans l'économie globale.....	6
Qui sont les acteurs de l'ESS ?.....	6
Qui finance l'ESS ?	6
La stratégie nationale de l'ESS.....	7
Les objectifs à horizon 2030	8
Axe 1 Renforcer la place et la structuration de l'ESS dans les politiques publiques nationales et locales	9
Axe 2 Favoriser l'accès au financement et promouvoir l'investissement	10
Axe 3 Contribuer activement aux grandes transitions	11
Axe 4 Développer et promouvoir l'ESS, renforcer son attractivité et son influence	12
Axe 5 Assurer la place de la France dans les cadres européens et internationaux en matière d'ESS	13

L'éditorial du Ministre



Serge Papin,
Ministre des Petites et
Moyennes entreprises,
du Commerce, de
l'Artisanat, du Tourisme
et du Pouvoir d'achat

J'ai passé l'essentiel de ma vie professionnelle au cœur d'un groupe coopératif. J'y ai appris qu'une entreprise n'est pas seulement une affaire de capital. C'est un collectif, une façon de créer de la valeur, de la répartir et de décider ensemble. Je crois que cette vision de l'entreprise correspond furieusement à ce que réclame notre époque. Voilà ce qui nourrit mon engagement en faveur de l'économie sociale et solidaire dont j'ai aujourd'hui la responsabilité en tant que ministre.

Près de 10 % du produit intérieur brut, 2,7 millions de salariés, 13 millions de bénévoles : non, l'économie sociale et solidaire n'est pas une niche. C'est un pan entier de notre économie dont elle est aussi un moteur. Coopératives, mutuelles, associations, fondations, entreprises commerciales de l'ESS - partout en France, ces structures répondent à des besoins concrets et font vivre nos territoires.

Leur force repose sur des principes éprouvés : l'intérêt collectif, l'ancrage territorial, la gouvernance démocratique et la recherche d'une utilité sociétale. C'est ce modèle qui permet à l'ESS d'innover, de créer des emplois durables et non délocalisables.

C'est tout le sens de la Stratégie nationale de l'Économie sociale et solidaire. Pour la première fois, la France se dote d'une feuille de route à dix ans, avec ses objectifs, ses actions concrètes et une ambition : donner à l'ESS toute la place qu'elle mérite.

Cette stratégie est le fruit d'une méthode. Elle a été construite avec les acteurs de terrain, dans un esprit de dialogue. Elle répond aussi à l'ambition européenne, dans la continuité d'une France qui est, avec la loi de 2014, pionnière dans la reconnaissance et l'institutionnalisation de l'ESS.

Reconnaître l'économie sociale et solidaire, la développer et la défendre, c'est faire le choix d'une économie utile. Une économie qui place les femmes et les hommes au cœur de son projet. Une économie qui donne du sens au travail, renforce nos territoires et prépare l'avenir. Une économie plus forte parce qu'elle est aussi plus proche et plus démocratique.

L'ESS, une économie au service de l'intérêt général

L'économie sociale et solidaire n'est pas un secteur d'activité. C'est un **mode d'entreprendre** qui irrigue l'ensemble de l'économie : alimentation, santé, finance, assurance, logement, énergie, culture, éducation, sport, loisirs, tourisme... Présente dans tous les domaines du quotidien, elle répond aux besoins essentiels de la population, comme aux urgences et aux aspirations.

Reconnue par la **loi du 31 juillet 2014**, l'ESS rassemble associations, mutuelles, coopératives, fondations et sociétés commerciales de l'ESS. Toutes partagent des principes communs : un **but autre que le seul partage des bénéfices**, le **réinvestissement des excédents** au service du projet et une **gouvernance démocratique** décorrélant le pouvoir de décision de l'apport en capital.

Les entreprises et organisations de l'ESS placent **l'intérêt collectif** au cœur de leur action et coproduisent **l'intérêt général**. Elles portent une utilité sociétale qui se manifeste à travers des contributions positives multiples, à la fois sociales et environnementales. Elles font de la coopération, de la réciprocité et du partage des ressources leurs principes directeurs.

En apportant des réponses que ni l'action publique ni le marché ne parviennent à couvrir seuls, l'ESS incarne la **puissance de la société civile** et sa capacité à créer de nouveaux équilibres sociaux et économiques.

Grâce à son fort ancrage territorial, l'ESS joue un rôle déterminant dans les **territoires ruraux**, les **quartiers prioritaires** et les **outre-mer**, où elle contribue au maintien des activités économiques, des services de proximité et de l'emploi. Elle développe des activités résilientes et souveraines, ancrées au niveau local, **créatrices d'emplois durables et non délocalisables**. En s'appuyant sur la coopération et l'engagement citoyen, elle contribue à faire émerger des solutions collectives et efficaces, renforçant le pouvoir d'agir des individus.

Face aux inégalités, aux crises sociales et aux défis environnementaux, l'ESS apporte des solutions pour une **transition juste et inclusive**. Actrice des grandes transitions économiques, sociales, environnementales, numériques et démographiques, elle promeut une **économie plus démocratique, plus résiliente et plus durable**, fondée sur le **partage des pouvoirs et de la valeur**. Elle constitue ainsi un levier majeur pour construire une **société plus solidaire, plus inclusive et davantage tournée vers l'intérêt général**.

L'ESS en chiffres

La place de l'ESS dans l'économie globale

L'ESS représente

10 % du PIB

2,7 millions de salariés

13 millions de bénévoles

13,4 % de l'emploi privé

27 % de l'emploi privé en QPV

15,2 % de l'emploi privé dans
les zones rurales

Qui sont les acteurs de l'ESS ?

130 000

associations employeuses

5 647 fondations et fonds
de dotation

21 600 coopératives

6 697 organisations
mutualistes

4 500 sociétés commerciales
de l'ESS

Qui finance l'ESS ?

16 milliards d'euros
de financement de l'État

6,7 milliards d'euros
de financement des collectivités
locales

9,2 milliards d'euros
de dons en 2022

**0,46 % de l'épargne
financière**
des Français fin 2024 en
épargne solidaire

La stratégie nationale de l'ESS

La stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire vise à reconnaître pleinement le rôle de l'ESS dans l'économie française, à lever les obstacles à son développement, à sécuriser ses financements et à inscrire durablement son action au cœur des politiques publiques.

Cette stratégie s'inscrit dans la promotion de l'économie sociale au niveau européen. Elle fait écho à l'adoption, en 2021, du Plan d'action pour l'économie sociale de la Commission européenne et à la recommandation du Conseil de l'Union européenne de 2023 invitant les États membres à instaurer des cadres favorables à son développement, notamment à travers l'élaboration de stratégies nationales.

L'élaboration de la stratégie nationale a reposé sur une démarche de co-construction réunissant l'ensemble des parties prenantes. Ministères, collectivités, réseaux nationaux, financeurs, acteurs de terrain ont ainsi été associés pour bâtir une stratégie ancrée dans les réalités et les besoins des territoires.

Tout au long de l'année 2025, des consultations nationales, régionales et citoyennes ont permis de recueillir les contributions des acteurs. Un groupe de travail issu du Conseil Supérieur de l'ESS et présidé par le Ministère en charge de l'ESS s'est ensuite réuni de décembre 2025 à juin 2026 pour finaliser la rédaction de la stratégie nationale. Le Conseil Supérieur de l'ESS a été saisi pour avis par le Ministre en charge de l'ESS le 9 juillet 2026.

La stratégie nationale de l'ESS s'articule autour de **cinq axes stratégiques complémentaires, déclinés en 28 orientations, 108 actions et 10 indicateurs.**

Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du CSESS, sur la base notamment des indicateurs liés à la stratégie. Les Régions seront associées à cet exercice afin d'assurer une articulation cohérente entre la stratégie nationale et les stratégies régionales.

Une clause de revoyure est prévue en 2030. Elle permettra d'évaluer les premiers effets de la stratégie, d'adapter ses orientations et d'actualiser, si nécessaire, ses priorités. Ce premier bilan servira également à définir de nouveaux objectifs adaptés pour les cinq années suivantes. A chaque étape, le CSESS sera consulté et le Comité interministériel de l'ESS sera chargé d'assurer le suivi transversal et interministériel de la stratégie.

Les objectifs à horizon 2030

Taux de croissance annuel moyen
du nombre d'établissements de l'ESS

1,4% par an

Part de l'ESS dans l'emploi
privé en France

15%

Nombre de salariés de l'ESS
dans le secteur privé non lucratif
sanitaire et social

1,4 million

Nombre de coopératives

23 850

Nombre annuel de reprises
et de transmissions d'entreprises
réalisées sous forme coopérative

**1 000
coopératives**

Nombre de structures agréées ESUS

3 500

Part des dépenses d'achat
de l'État adressées
aux entreprises de l'ESS

3%

Épargne collectée
par les entreprises solidaires

**1,5 milliards
d'euros**

Part des encours des contrats
d'assurance vie et des plans d'épargne
retraite (PER) investis en unités
de compte (UC) solidaires

0,65%

Montant des dons
annuels du LDDS

**5 millions
d'euros**

Axe 1 | Renforcer la place et la structuration de l'ESS dans les politiques publiques nationales et locales

✓ Améliorer la coordination des politiques publiques en matière d'ESS

- Mettre en œuvre un **Comité interministériel de l'ESS** ;
- Positionner les services du ministère de l'économie et des finances comme coordinateur des principales compétences ESS de l'administration centrale.

✓ Se doter d'outils de pilotage et de suivis adaptés à l'ESS dans les politiques publiques

- Créer un **compte satellite approché** pour fiabiliser et centraliser les données de l'ESS ;
- Développer l'évaluation de l'utilité sociale, la mesure d'impact, des coûts évités et des co-bénéfices.

✓ Améliorer l'architecture, la couverture et l'ingénierie territoriales de l'ESS

- Mailler l'ensemble du territoire avec un correspondant chargé de l'ESS au sein des services de l'État en région ;
- Coordonner mieux le réseau des correspondants ESS avec les réseaux territoriaux de la vie associative ;
- Garantir aux entreprises et organisations de l'ESS un accompagnement territorial équivalent à celui de l'économie conventionnelle à travers **l'évaluation des besoins des CRESS et la signature de CPO renforcées** ;
- Déployer une stratégie d'accompagnement des entreprises et organisations de l'ESS coordonnée au niveau national et territorial.

✓ Faciliter et sécuriser l'action concertée des collectivités territoriales en faveur de l'ESS

- Sécuriser et mieux coordonner les interventions des différents niveaux de collectivités ;
- Renforcer le rôle des **conférences régionales de l'ESS** et la portée des **stratégies régionales de l'ESS**.

✓ Soutenir les dynamiques de coopération territoriale

- Favoriser le développement des **Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)**, des **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)** et des **tiers-lieux** ;
- Encourager l'expérimentation territoriale, comme outil de transformation de l'action publique locale ;
- Renforcer la place de l'ESS dans la **politique de la ville** et le **renouvellement urbain** ;
- Inscrire l'ESS au cœur des politiques de soutien à la **ruralité** ;
- Assurer la prise en compte de l'ESS dans les plans d'investissement, les programmes nationaux et les documents de cadrage territoriaux.

✓ Améliorer la représentativité et la visibilité des instances consultatives de l'ESS

- Renforcer la visibilité des travaux du CESS et son dialogue avec les autres instances de consultation ;
- Evaluer la loi du 5 mars 2014 concernant les conditions de la **représentativité des employeurs de l'ESS**.

Axe 2 | Favoriser l'accès au financement et promouvoir l'investissement

✓ Améliorer la durabilité et la visibilité des financements publics

- Créer un **Document de Politique Transversale** (DPT) consacré à l'ESS dans les projets de loi de finances, rendant lisibles et pilotables les crédits publics mobilisés ;
- Sécuriser le recours à la subvention notamment en rappelant les catégories d'activités ESS pouvant être exclues du champ des aides d'État.

✓ Améliorer la mobilisation des leviers de financement et d'investissement publics

- Renforcer les termes de la **convention entre l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)** ;
- Etablir une **convention entre l'État et Bpifrance** pour le soutien à l'ESS ;
- Améliorer l'accessibilité des entreprises et organisations de l'ESS aux **marchés publics de l'État** ;
- Sécuriser la **commande publique territoriale**, notamment en encourageant les collectivités à adopter un SPASER, en mobilisant le cadre actuel des marchés réservés et en agissant dans le cadre de la révision des directives européennes sur les marchés publics.

✓ Renforcer le modèle économique des acteurs de l'ESS

- Améliorer et assouplir les **outils de financement des coopératives**, notamment en clarifiant le traitement européen des titres participatifs et en poursuivant le soutien aux fonds de développement des coopératives ;
- Elargir le cadre des **titres associatifs** et relancer les **contrats d'apport associatif** ;
- Stabiliser le cadre de la **générosité** ;

- Encourager les achats socialement et écologiquement responsables des entreprises privées (ASER).

✓ Renforcer les mécanismes de finance solidaire et citoyenne

- Soutenir les fonds de capital-investissement dédiés au financement des acteurs de l'ESS ;
- Améliorer la **collecte des fonds solidaires** via les assurances vie et les plans d'épargne retraite ;
- Favoriser l'augmentation des dons effectués depuis le **livret de développement durable et solidaire (LDDS)**.

✓ Favoriser le développement de l'agrément ESUS

- Généraliser l'accès à la **plateforme de dématérialisation** des demandes d'agrément ESUS sur l'ensemble du territoire ;
- Améliorer la visibilité de l'agrément ESUS pour le grand public et les investisseurs.

✓ Faciliter l'accès aux fonds européens

- Renforcer le recours au **mécanisme d'avance** pour les fonds européens ;
- Renforcer la **lisibilité** des dispositifs européens accessibles à l'ESS et en assurant le suivi et la promotion des fonds européens à destination de l'ESS ;
- Assurer une montée en compétences collective des acteurs de l'accompagnement (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et réseaux de l'ESS) ;
- Faciliter et améliorer l'**articulation** entre financements européens et programmes nationaux ou territoriaux.

Axe 3 | Contribuer activement aux grandes transitions

✓ Intégrer l'ESS dans les politiques sectorielles et les stratégies de filières nationales

- Valoriser la **logique de filière structurante** (économie circulaire, alimentation, énergies, industrie, tourisme, culture...);
- Associer les acteurs de l'ESS aux instances de gouvernance des politiques de filières nationales.

✓ Valoriser le rôle de l'ESS en matière de transition environnementale juste

- Inscrire mieux l'ESS dans les stratégies publiques de transition écologique ;
- Structurer des filières territoriales d'**économie circulaire solidaire** ;
- Faire de l'ESS un pilier des systèmes agricoles et alimentaires territoriaux au service d'une **agriculture durable, responsable et solidaire** ;
- Reconnaître le rôle des **coopératives énergétiques** et garantir des cadres de financement adaptés aux projets d'énergies renouvelables citoyennes ;
- Promouvoir la **mobilité inclusive**.

✓ Valoriser le rôle de l'ESS en matière de transition démographique, d'accompagnement du grand âge et de la petite enfance

- Identifier et évaluer les **bonnes pratiques des modèles non lucratifs** dans les secteurs du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance ;
- Veiller à l'intégration de l'ESS dans les nouveaux groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux.

✓ Valoriser le rôle de l'ESS en matière de transition numérique souveraine, inclusive et responsable

- Intégrer l'ESS dans les stratégies numériques nationales pertinentes ;
- Développer les logiciels libres et open source et les **communs numériques** ;
- Développer l'**intelligence artificielle au service de l'intérêt général** ;
- Garantir l'**inclusion numérique** ;
- Soutenir et valoriser les solutions de reconditionnement numérique portées par l'ESS.

✓ Valoriser le rôle de l'ESS en matière de transition économique

- Faciliter la **transmission et la reprise des entreprises via les modèles coopératifs** ;
- Soutenir le développement des **fondations actionnaires**, des **coopératives d'activités et d'emplois** (CAE) et des **sociétés commerciales de l'ESS** (SCESS) ;
- Favoriser les coopérations avec l'économie conventionnelle (joint-ventures sociales, SAPO, mécénat de compétences).

✓ Affirmer la place de l'ESS dans les politiques publiques sectorielles

- L'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- La santé solidaire ;
- Les foncières et le logement solidaire ;
- Le tourisme social et solidaire ;
- Le champ de la culture et des médias de l'ESS.

Axe 4 | Développer et promouvoir l'ESS, renforcer son attractivité et son influence

✓ Développer la visibilité de l'ESS

- Soutenir la conception et le déploiement, avec ESS France et les acteurs partenaires, d'une **marque ESS fédératrice** et d'une **campagne de communication grand public** ;
- Soutenir la désignation, par les acteurs de l'ESS, d'une « Capitale française de l'économie sociale et solidaire » permettant de valoriser les dynamiques territoriales et de faire essaimer les bonnes pratiques.

✓ Promouvoir l'éducation à et par l'ESS

- Identifier la place de l'ESS dans les programmes de l'enseignement secondaire et supérieur ;
- Encourager la mise en œuvre de projets ESS dans les établissements scolaires ;
- Renforcer la découverte de l'ESS à l'occasion des **stages de 3ème et de 2nde** ;
- Renforcer la formation des professeurs à l'ESS ;
- Favoriser la reconnaissance académique de l'ESS au sein du **Conseil National des Universités**.

✓ Accroître l'attractivité de l'ESS et de ses métiers

- Développer l'alternance, l'apprentissage et le tutorat pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'ESS ;
- Favoriser l'accès aux compétences et métiers de l'ESS en accompagnant le mouvement d'adaptation des certifications existantes et en

proposant le cas échéant la création de nouvelles certifications ;

- Favoriser les conditions d'appropriation et de diffusion du guide des bonnes pratiques de l'ESS.

✓ Soutenir l'innovation sociale portée par l'ESS

- Prendre en compte l'innovation sociale, à travers l'ESS, dans les politiques nationales et européennes d'innovation et d'investissement ;
- Faciliter le financement de l'innovation sociale, par les financements européens, notamment en assurant la diffusion des appels à projets européens, en facilitant la construction des dossiers et en recherchant des effets de levier entre financements nationaux et européens ;
- Garantir la mission du **Centre National de Compétences pour l'Innovation Sociale** et consolider l'écosystème d'accompagnement ;
- Développer les coopérations entre **innovation sociale et recherche**.

✓ Actualiser et renforcer le cadre législatif et réglementaire de l'ESS

- Proposer un ou plusieurs textes législatifs dédiés à l'ESS comportant notamment des mesures d'actualisation des dispositions de la loi de 2014, des mesures de simplification et de clarification juridique et des mesures destinées à développer les flux d'investissement publics et privés en faveur de l'ESS.

Axe 5 | Assurer la place de la France dans les cadres européens et internationaux en matière d'ESS

✓ S'engager à l'échelle européenne

- Défendre la position de la France dans les politiques publiques européennes en faveur de l'ESS notamment en encourageant la place et la transversalité de l'ESS dans le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034, en incluant l'ESS dans les politiques européennes en matière de compétitivité et prospérité, et en portant une adaptation du régime des aides d'État aux spécificités de l'ESS ;
- Assurer pleinement la co-présidence franco-espagnole du **comité de suivi de la Déclaration du Luxembourg** et mettre en œuvre son programme de travail : accès renforcé aux fonds et instruments de financement européens, accès facilité à la commande publique et adaptation du régime des aides d'État aux spécificités de l'ESS ;
- **Sécuriser le modèle bancaire mutualiste et coopératif ainsi que le modèle mutualiste dans le secteur de l'assurance ;**
- Renforcer les coopérations bilatérales avec les États membres les plus engagés dans le développement de l'ESS.

✓ Faire de l'ESS un élément de la diplomatie d'influence française

- Promouvoir l'ESS comme une composante à part entière de la **diplomatie économique française**, notamment en inscrivant l'ESS dans le cadre général de la politique de partenariats internationaux de la France, en structurant un collectif France de l'ESS à l'international et en intégrant l'ESS dans les documents d'orientation de la politique française d'aide au développement ;
- Ancrer l'ESS dans la **politique française d'investissement solidaire et durable** notamment en poursuivant et amplifiant l'engagement de l'AFD et en faisant des outre-mer des relais

stratégiques pour le rayonnement du modèle français de l'ESS à l'international ;

- Formant à l'ESS les correspondants dans les ambassades et postes diplomatiques volontaires, en s'appuyant sur les outils de coopération bilatérale et en articulant la diplomatie nationale de l'ESS avec celle des réseaux et collectivités territoriales.

✓ S'engager à l'échelle internationale

- Promouvoir l'ESS dans les **organisations internationales et les instances multilatérales**, notamment en s'appuyant sur l'accord de partenariat France-OIT et sur le Forum mondial de l'ESS ;
- Renforcer la place de l'ESS dans l'architecture internationale du **développement durable**, en soulignant la contribution de l'ESS à l'atteinte des ODD et en portant sa voix lors des grandes conférences internationales et dans les grands réseaux internationaux d'entreprises ;
- Sensibiliser les **institutions financières internationales et les banques multilatérales et régionales** à l'importance du soutien au développement de l'ESS, notamment en mobilisant les administrateurs français au sein des institutions financières internationales et en plaidant pour le développement d'instruments financiers adaptés à l'ESS ;
- Poursuivre le soutien à la **Task Force des Nations unies sur l'ESS (UNTFSS)** et contribuer au suivi de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale ;
- Poursuivre le travail et la co-animation du **groupe d'experts de l'ESS** avec l'OCDE.

